



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
**SEANCE DU mardi 16 septembre 2014**  
**18 heures 30**

-----

FL/MG

N° 001744

Pôle Prévention -  
convention  
partenariat Mairie  
d'Apt - Inspection de  
l'Education Nationale  
- écoles élémentaires  
publiques de la ville  
d'Apt

Affiché le :

**Le mardi 16 septembre 2014 à 18 heures 30** le Conseil Municipal, convoqué le 10 septembre 2014, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence d'**Olivier CUREL**, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), M. Bruno BOUSCARLE (Maire Adjoint), Mme Isabelle PITON (2e Adjoint), M. Jean-François DORE (3e Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (4e Adjoint), M. Jean-Pierre COHEN-COUDAR (5e Adjoint), Mme Solange BECERRA (6e Adjoint), M. Christophe CARMINATI (7e Adjoint), Mme Nessrine DAHMOUL (8e Adjoint), M. Dominique MARIANI-VAUX (9e Adjoint), M. Pierre BOYER (Conseiller Municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale), Mme Catherine DELAYE (Conseillère Municipale), M. Michel THERY (Conseiller Municipal), Mme Marie RAMBAUD (Conseillère Municipale), M. Roger FERNANDEZ (Conseiller Municipal), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Corinne LAVILLE (Conseillère Municipale), Mme Françoise PETOT (Conseillère Municipale), M. Stéphane ROBERT (Conseiller Municipal), Mme Véronique MOREAU-NENON (Conseillère Municipale), M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal), Mme Dominique SANTONI-LEONIS (Conseillère Municipale), M. Jean AILLAUD (Conseiller Municipal), Mme Isabelle VICO (Conseillère Municipale), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), Mme Emilie SIAS (Conseillère Municipale), M. Cédric MAROS (Conseiller Municipal), Mme Laurence BARBIER (Conseillère Municipale), Mme Marie-Madeleine POULET-ACIS (Conseillère Municipale)

**ONT DONNE PROCURATION** : M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Isabelle PITON, Mme Agathe MUNOZ-ALVAREZ (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Françoise PETOT

**ABSENTS** :

La séance est ouverte, Mme Nessrine DAHMOUL est nommée Secrétaire.

Afin de définir et mettre en œuvre un partenariat Mairie d'APT - Inspection de l'Education Nationale, pour l'année scolaire 2014/2015, dans le cadre de la prévention et de la lutte contre la violence, les incivilités, l'absentéisme et le décrochage scolaire au sein et à l'extérieur des écoles élémentaires publiques de la Ville d'APT,

**Vu**, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2211-1, L.2211-4, L.2215-2,

**Vu**, la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance,

**Vu**, le décret N° 2007-1126 du 23 juillet 2007 relatif au Conseil Local et au Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance et au Plan de Prévention de la Délinquance dans le département,

**Vu** la stratégie nationale de prévention de la délinquance 2013-2017,

**Vu**, la circulaire conjointe du 8 juillet 2011, le Garde des Sceaux, ministre de la Justice et des Libertés, et le ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration, dont la prévention de la délinquance est partie intégrante de leurs compétences respectives, ont décliné ces champs d'action et notamment la prévention et la lutte contre les violences à l'Ecole,

**Considérant**, les objectifs de la municipalité d'APT, notamment en matière de lutte contre toutes les formes de violence et de délinquance et plus particulièrement en milieu scolaire,

**Vu**, la délibération N°1489 du 19 mars 2013 approuvant la convention partenariale entre la Mairie d'Apt et l'Inspection de l'Education Nationale pour l'année scolaire 2012/2013,

**Vu**, la délibération N°1594 du 22 octobre 2013 renouvelant la convention partenariale entre la Mairie d'Apt et l'Inspection de l'Education Nationale pour l'année scolaire 2013/2014,

Cette convention vise à renouveler le dispositif de veille au sein des écoles élémentaires publiques de la Ville, conjointement entre les équipes pédagogiques des Ecoles Jean Giono, Henri Bosco, St Exupéry et le service municipal de prévention de la délinquance, à travers des ateliers de prévention, la participation d'un agent municipal (Educateur Spécialisé) à des commissions éducatives,

Il est proposé au conseil de délibérer.

## **LE CONSEIL A L'UNANIMITE**

**Approuve** la convention partenariale entre la Mairie d'APT et l'Inspection de l'Education Nationale pour l'année scolaire 2014/2015,

**Autorise** le Maire ou son Adjoint en charge de la prévention de la délinquance à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**  
**Olivier CUREL**